

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis du CSRPN plénier du 06/04/2023**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 33.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis avec rapporteur	Avis sur le bilan évaluatif du plan de gestion 2017-2022 et le nouveau plan de gestion 2023 – 2034 de la RNR de Bizeuls (53)	Bénéficiaires : Commune d'Ernée, CPIE 53	Avis : Favorable
-------------------------	---	--	---------------------

### 1 La RNR Prairie et boisement humides des Bizeuls

La RNR, située en Mayenne, possède une surface de 4,4 hectares. La ville d'Ernée est gestionnaire de l'intégralité du site, elle est propriétaire de 3,5 ha, le restant étant en propriété privée. Le premier plan de gestion portait sur la période 2017-2022. Il s'agit d'une zone humide occupée par une prairie, une petite tourbière et une aulnaie.

### 2 Le plan de gestion 2023-2034

-sur la forme :

Le document de 128 pages est facile et agréable à lire. Il est bien structuré, il déroule les différents chapitres de manière cohérente et fluide. Toute la partie sur la présentation générale de la RNR est bien faite : cartes, infographie, texte. Le chapitre « biodiversité » est également facile à parcourir grâce aux nombreux tableaux et photos. Les espèces à enjeux sont bien mises en avant. Les cartes sont de bonne qualité et lisibles. Cependant, elles ne font pas toujours l'objet d'un renvoi dans le texte.

La présentation du plan de gestion commence à partir de la page 28. Il s'articule autour de 4 Objectifs à Long Terme. Toute cette partie est là encore bien construite : tableaux, cartes, photos, codes couleurs. Les fiches actions sont claires, synthétiques, les actions sont bien exposées.

Concernant les enjeux, le référentiel du CT88 demande de rédiger des phrases nominales, ce qui n'est pas le cas du plan de gestion proposé, dont les enjeux commencent par des verbes. De plus, le terme « facteur d'influence » est peu employé dans le document alors que c'est un élément important qui est souvent utilisé et permet de décliner les indicateurs.

-sur le fond :

Le plan de gestion porte sur 12 années. Le CSRPN souhaiterait savoir comment cette durée a été déterminée. En effet, les plans de gestion de RNR sont généralement moins longs. Il souhaite également savoir s'il est envisagé une extension du périmètre de la réserve, la commune étant propriétaire de parcelles situées à proximité.

*Discussion durant la séance :* le gestionnaire indique que la durée du plan de gestion a été décidée lors des discussions afin d'engager les actions sur un temps long et limiter l'impact des élections municipales sur la réserve. Concernant l'agrandissement de la réserve, la connaissance des enjeux sur les parcelles voisines est améliorable, mais elles ne semblent pas présenter d'enjeux importants. Ces parcelles sont donc plutôt orientées vers une bonne gestion pour créer une zone tampon. Un éventuel agrandissement se ferait plutôt sur d'autres tourbières du bassin (RNR multisites). Le CSRPN note que l'engagement sur 12 ans est courageux et permet d'aller au-delà des problématiques électorales. La présence d'un bilan intermédiaire est rassurante et pourra permettre d'ajuster la gestion si de nouveaux éléments se présentent au gestionnaire.

La partie présentation de la RNR est synthétique. L'évaluation du plan de gestion précédent apporte des détails supplémentaires utiles, voire indispensables, pour comprendre les enjeux du site.

Page 6, le document décrit le réseau de 22 piézomètres qui de suivre et comprendre le fonctionnement hydrogéologique de la zone boisée et des prairies de la RNR. Ce réseau relativement dense est un point positif des suivis du fonctionnement hydrogéologique dans la réserve. Si les relations nappes/rivières et les apports de versant sont bien exposés, il semblerait exister un aquifère de socle dans les formations fracturées de diorite au niveau de la RNR probablement discontinu et semi-captif (à confirmer). Les sources identifiées dans l'emprise de la réserve pourraient être liées pour partie à des écoulements dans les failles/fractures des diorites. Le lien entre la nappe d'accompagnement de la Riautière, la partie libre (dans les colluvions, altérites et formations les plus diaclasées) et une

partie semi-captive de la nappe de socle pourrait expliquer, mais cela reste à démontrer, les niveaux de nappes pendant les périodes sèches identifiés ou la présence de zone tourbeuse. Le CSRPN recommande qu'une analyse hydrogéologique plus poussée soit réalisée, par des essais de pompage sur quelques piézomètres par exemple, afin de tester la sensibilité de la nappe. Le captage de Riautière à proximité n'est d'ailleurs pas intégré dans le suivi hydrogéologique alors qu'il pourrait apporter des informations et exercer une influence hydrogéologique sous certaines conditions dans l'emprise de la réserve.

Sur la même thématique, le CSRPN relève que certains effets ne sont pas bien développés mais seulement évoqués, comme le captage d'eau potable à proximité. Il demande s'il y a un effet sur la réserve de ce captage et comment le plan d'eau à l'ouest est connecté au réseau hydrographique de la réserve.

*Discussion durant la séance* : le gestionnaire indique que le niveau du piézomètre est surtout lié à la saisonnalité. Le captage est peu exploité et est présent en secours, pour diluer les autres captages si besoin afin de passer sous les seuils de potabilisation. Le plan d'eau a été acquis récemment par la commune d'Ernée pour avoir une cohérence, sans forcément l'intégrer dans la réserve. Le plan d'eau est toujours en eau, une réflexion est en cours pour engager une gestion plus écologique.

Page 7, sur la qualité de l'eau. Les seuls paramètres mentionnés ne suffisent pas à évaluer la qualité de l'eau. De très nombreuses molécules ne sont pas recherchées, notamment toutes celles des produits dits « phytosanitaires » utilisés en agriculture. Ces analyses plus complètes sont menées sur d'autres RNR et pourraient être intégrées au plan de gestion.

Page 10, la RNR est remise dans le contexte plus large du changement climatique. Le gestionnaire est en contact avec d'autres structures au sein du réseau Natur'Adapt (RNF). Ce point important pour les 12 prochaines années n'est pas repris dans les fiches actions. Il serait intéressant de l'ajouter, peut-être dans l'OLT 4, en intégrant les travaux du GIEC Pays de la Loire récemment instaurés.

Page 16, le tableau 2 mériterait d'être complété, *a minima*, par les rattachements des habitats au référentiel EUNIS.

*Discussion durant la séance* : le CSRPN indique que l'aulnaie marécageuse peut être un habitat patrimonial si elle est rattachée à *Alnion glutinosae*, car il est déterminant ZNIEFF. Le gestionnaire répond qu'il s'agit en effet d'un habitat intéressant régionalement et assez rare

Page 30, Tableau 5 Arborescence complète du plan de gestion de la RNR :

CS1 et CS6 : Il est nécessaire de reconduire les relevés phytosociologiques réalisés en 2018 (action SE6). Ils constituent de véritables « placettes » de suivis de la végétation. Des comparaisons pourront être faites sur la composition du cortège floristique, la richesse spécifique ou la dérive potentielle des végétations. Une ligne budgétaire devrait être créée pour cette action. Ce type de suivis est utilisé sur certaines RNR des Pays de la Loire (marais de la Vacherie par exemple, rapports à disposition). *Discussion durant la séance* : l'utilité de mettre en œuvre le protocole IQF est remise en cause. Les relevés phytosociologiques de 2018 devraient suffire à suivre sur le long terme les habitats et les végétations.

CS3 *Discussions en séance* : de manière complémentaire aux suivis proposés, il pourrait être réalisé une campagne de piégeage au moment des migrations de batracien (Crapaud épineux, triton et salamandre notamment) pour déterminer les flux d'individus en provenance de l'extérieur de la RNR ainsi que leurs origines. Ces suivis pourraient motiver la mise en place d'une zone tampon. Le CSRPN s'interroge sur le trafic de la route qui traverse la réserve et d'éventuels écrasement d'amphibiens. Le gestionnaire indique qu'une maison est présente au fond de la route, il n'y a donc que quelques passages par jours, la sensibilisation des habitants pourrait suffire.

CS2, CS3, CS4, CS5, CS7 : *discussion durant la séance*, le CSRPN remarque que les protocoles de suivis de la faune vertébrée (amphibiens, reptiles, chiroptères) sont proches des protocoles nationaux mais n'y sont pas tout à fait conformes. Il faudrait adapter ses protocoles pour qu'ils suivent les méthodologies nationales afin de pouvoir alimenter les indicateurs nationaux et régionaux.

CS8 Améliorer les connaissances naturalistes sur la RNR en s'intéressant à des groupes taxonomiques encore peu étudiés (lichens, malacofaune, syrphes...). Le budget de cette action est limité à 8 000 euros sur les 12 prochaines années. L'étude approfondie des papillons de nuit (29 taxons à ce jour) et des araignées (2 taxons) permettrait d'augmenter largement les connaissances sur le site et ses environs. Le groupe des araignées est un très bon indicateur de la qualité des zones humides. *Discussion en séance* : le gestionnaire répond qu'en

effet plusieurs groupes n'ont pas été étudiés spécifiquement, les espèces de certains groupes ont été inventoriées de façon opportuniste. Sur les 12 ans du plan de gestion il serait possible de faire des inventaires sur d'autres groupes, les choix qui ont été faits peuvent être discutés.

EI2 Analyser la qualité de l'eau de la zone humide. Il serait intéressant d'étendre les analyses aux molécules de synthèse issues des produits dits « phytosanitaires » utilisés en agriculture. De très nombreuses molécules, ou leurs métabolites, polluent les eaux de ruissellements et les eaux souterraines. Les paramètres physico-chimiques mentionnés sur la fiche action ne suffisent pas à estimer le « bon état écologique » de l'eau. Le CSRPN recommande dans un premier temps de réaliser une recherche des substances du tableau 9 de l'Arrêté du 26 avril 2022 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement afin d'établir la liste des substances à suivre au regard de leurs concentrations et de leurs effets éco-toxicologiques.

Une action dédiée pourrait être fléchée sur ces analyses spécifiques. Le CSRPN recommande également de mobiliser les données d'analyse des eaux brutes du captage de Riautière classé captage prioritaire Grenelle.

CS10 Évaluer l'intérêt pour la biodiversité de parcelles avoisinant la RNR en vue de la création de zones tampons. Action essentielle, budget de 12 000 euros pour 24 jours d'étude sur 12 ans. Cette action vient combler une lacune identifiée lors du précédent plan de gestion (SE15 et SE20). Toutefois, au regard des enjeux actuels sur l'effondrement de la biodiversité et les politiques volontaristes d'agrandissement des aires protégées, cette action devrait être plus ambitieuse : extension de la RNR sur les parcelles attenantes, acquisition de parcelles. D'autant plus que la ville d'Ernée est propriétaire de vastes parcelles qui jouxtent la RNR. L'évaluation du plan de gestion précédent conclue également sur ce point négatif « peu de visibilité et de perspectives d'évolution du périmètre de la RNR ». *Discussion en séance* : le CSRPN regrette qu'il n'y ait pas de projet d'agrandissement évoqué alors que la commune est propriétaire de plusieurs grandes parcelles autour de la réserve. Le CSRPN trouve l'argumentaire sur la sécurisation des parcelles en périphérie faible car la gestion des parcelles privées peut changer rapidement selon leurs propriétaires.

De plus, si la RNR venait à s'étendre sur les zones de captages utilisées pour l'alimentation en eau potable, il serait nécessaire de concilier des enjeux susceptibles d'être contradictoires (alimentation en eau potable vs. préservation des habitats humides).

Le CSRPN note la volonté du gestionnaire d'agrandir la RNR sous la forme d'un « multisite » regroupant des parcelles du même type à proximité (petites tourbières). Cet agrandissement pourrait être abordé au cours des 12 années à venir selon les opportunités, notamment dans l'évaluation du plan de gestion à mi-parcours.

IP4 *Discussion en séance* : une prairie incluse dans le plan de gestion est en propriété privée. La gestion pourrait être affinée et améliorée. Le propriétaire vient régulièrement au COPIL. Il n'y a pas de projet d'acquisition pour le moment.

#### Autres remarques et discussions durant la séance :

##### -Orthoptères

Concernant l'entomofaune, le CSRPN relève qu'il y a une population de Criquet palustre *Pseudochorthippus montanus*, celui-ci est indiqué « CR » en PDL alors qu'il n'existe pas encore de liste rouge en PDL pour ce groupe. Il s'agit d'une espèce à enjeu mais il n'y a pas d'information sur l'état de la population en place, il semble donc difficile d'analyser l'impact des mesures de gestion. Il faudrait travailler sur le contexte de la population afin de savoir si elle est isolée ou non (population la plus proche connue à environ 10km, il y a 10 ans).

Le gestionnaire indique qu'il n'y a pas eu d'analyse des ILA. Il est prévu de réaliser des suivis orthoptères tous les 6 ans avec une analyse dans le nouveau plan de gestion.

##### -Névroptères

Le CSRPN indique que l'Osmyle à tête jaunes *Osmylus fulvicephalus* est également une espèce déterminante ZNIEFF en Pays de la Loire et qu'il s'agit d'un enjeu à ajouter. Il faudrait également préciser les protocoles mis en place pour les suivis afin de les évaluer.

Le gestionnaire précise qu'il est principalement prévu de la chasse à vue sans protocole défini.

Le CSRPN répond que cette méthode donnera une liste d'espèce mais pas la possibilité de répondre à la question du maintien de l'abondance des individus.

##### -Odonates

Le CSRPN relève que pour la liste des libellules dans le tableau 4, il est indiqué que *Cordulegaster boltonii* est protégée nationalement, mais elle n'est en fait protégée qu'en Ile-de-France. Au contraire, la Naiade aux yeux rouges *Erythromma najas* est en « NT » sur la liste rouge régionale, mais n'apparaît pas dans le tableau 4.

#### -Lépidoptères

Concernant les papillons, il n'y a pas d'inventaire de papillons de nuit prévu sur la durée du plan de gestion alors que peu d'espèces sont inventoriées (de même pour les coléoptères).

#### -Flore

Le CSRPN souhaite savoir quelle est la relation entre les stations actuelles de Comaret des marais *Comarum palustre* et la présence de platelages démontés ou en place. Y a-t-il des hypothèses sur le microclimat, la concurrence végétale, l'hydromorphie sol ? Il s'interroge également sur le maintien de l'espèce si celle-ci est liée à un artefact.

Le gestionnaire indique que la végétation dense des mégaphorbiaies proches ne semblent pas venir en concurrence avec ces stations.

Le CSRPN suggère qu'il pourrait être mis en place une expérimentation de type fauche biannuelle sur la zone de mégaphorbiaies pour limiter la concurrence et maintenir la population de Comaret.

Le gestionnaire répond qu'il n'y a pour l'instant que des hypothèses issues d'observations de terrain. Les suivis vont permettre de les valider ou non. Il y a en effet possibilité d'expérimenter sur ces petites placettes une fauche annuelle avec export. Il s'agit également d'une zone plus souvent en eau qui pourrait donner des conditions très locales pour le développement de cette espèce.

Quelques coquilles dans les rapports : p 22 évaluation du plan de gestion '*Rumex obtusiflorus*' au lieu de '*Rumex obtusifolius*', p 31 évaluation du plan de gestion '*Isopyre faux-pigamons*' au lieu de '*Isopyre faux-pigamon*', annexe 5 du plan de gestion « Liste des espèces de la flore vasculaire inventoriées sur les Bizeuls », noms scientifiques des espèces non actualisés selon la dernière nomenclature.

### 3•Délibération

**Compte tenu des observations précédentes le CSRPN donne un avis favorable, assorti des quelques recommandations mentionnées ci-dessus.**

Le 22/04/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Guy Robin

